

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 128 (1977)

Heft: 12

Rubrik: Forstliche Nachrichten = Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'auteur se fondant sur des estimations de volumes sur pied et d'âges, dans le cadre de révisions d'aménagement, dans une vaste zone forestière de hêtraies à sapin des Préalpes du Sud-Ouest de l'Allemagne, montre que la production réelle du sapin blanc n'atteint même pas celle de l'épicéa. On entend donc par fertilité (Bonitierung) dans ce travail l'estimation de l'accroissement moyen en volume à l'âge de 100 ans (dGZ 100). On attribue, sans toutefois pouvoir le démontrer, cette contradiction entre estimation donnée par les tables de production et réalité à une sous-estimation de l'âge d'entrée dans les tables dans le cas du sapin blanc, en raison de la régénération sous couvert de cette essence. L'auteur propose en conclusion, pour les besoins de l'aménagement forestier tel que pratiqué en Allemagne, de renoncer purement et simplement à utiliser les tables de production du sapin blanc dans cette région pour leur suppléer les tables de l'épicéa.

Nous ne partageons personnellement pas entièrement les conclusions de l'auteur. Certaines données et méthodes de calculs utilisées étant trop sujettes à caution. On ne connaît par exemple pas la production totale exacte des peuplements étudiés, car on ignore la grandeur des produits réalisés en éclaircies. L'estimation des dGZ réels est donc contestable. Il n'en reste pas moins vrai que l'estimation de l'âge d'entrée dans les tables, dans le cas du sapin blanc, est un problème réel pour les aménagistes, car très souvent de tels peuplements présentent une période de latence (période de compression) parfois d'assez longue durée au moment de la régénération. La question de savoir comment il faut corriger l'âge réel de tels peuplements pour obtenir une estimation valable de la production est un problème qui n'est pas encore résolu. *J. Ph. Schütz*

FORSTLICHE NACHRICHTEN - CHRONIQUE FORESTIÈRE

Kantone

Wallis

Max Peter, Forstinspektor des II. Kreises in Brig, hat infolge Erreichung der Altersgrenze auf Ende des Jahres seinen Rücktritt eingereicht, dem der Staatsrat unter Verdankung der vielen geleisteten Dienste entsprochen hat.

Der Staatsrat hat darauf Max Borter, bisher Forstinspektor des IV. Kreises (Leuk-Anniviers), zum Nachfolger bestimmt.

Kantone

Zürich

Auf Ende des Jahres tritt Kreisforstmeister J. Dübendorfer in den Ruhestand.

Als neuer Forstmeister des III. Forstkreises wurde auf 1. Januar 1978 Forsting. H. Schmid gewählt.

BRD

Ideenwettbewerb

Für eine angemessene Wildstandsbe-wirtschaftung ist die zahlenmässige Erfassung der Wildbestände nach Alter und Geschlecht unerlässlich. Die derzeit geübten Wildzählungen haben sich wiederholt für den genannten Zweck als unzu-reichend erwiesen.

Um Anstrengungen von Wissenschaft und Praxis anzuregen, schreibt der Hesse-sche Minister für Landwirtschaft und Umwelt — Oberste Jagdbehörde — einen Ideenwettbewerb zur zahlenmässigen Er-

fassung von Rot- und Rehwildbeständen aus.

Es sollen Ermittlungsverfahren vorgeschlagen werden, die insbesondere folgende Gesichtspunkte berücksichtigen:

- Einfachheit und Verständlichkeit des Vorgehens
- Anwendbarkeit in der jagdlichen Praxis
- hinreichende und nachprüfbare Ermittlungsgenauigkeit.

Für verwertbare Vorschläge werden Geldpreise bis zur Höhe von 10 000 D-Mark ausgesetzt. Prämierte Vorschläge können von der Obersten Jagdbehörde veröffentlicht und für praktische Zwecke weiterverwendet werden. Über die Preisverteilung entscheidet ein Preisgericht, dem je zwei Vertreter der Obersten Jagd-

behörde und des Landesjagdverbandes sowie ein Vertreter des DJV-Schalenwildausschusses angehören. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Die Teilnahme an dem Ideenwettbewerb unterliegt keinen Beschränkungen, lediglich die Mitglieder des Preisgerichts sind von der Teilnahme ausgeschlossen.

Vorschläge sind unter Angabe der Adresse des Einsenders, in einem Umschlag mit der Aufschrift «Ideenwettbewerb — Oberste Jagdbehörde» zu verschliessen und in einem weiteren Umschlag zu senden an: Hessischer Minister für Landwirtschaft und Umwelt — Oberste Jagdbehörde — Hölderlinstrasse 1—3, 6200 Wiesbaden.

Einsendeschluss ist der 31. 5. 1978 (Datum des Poststempels).

VEREINSANGELEGENHEITEN - AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Parrainage des jeunes forestiers à l'étranger

Patenschaft für junge Forstingenieure im Ausland

A l'occasion de l'assemblée annuelle de la Société forestière à Giornico, le groupe spécialisé des ingénieurs forestiers SIA, a proposé diverses mesures visant à améliorer les possibilités d'emploi des jeunes ingénieurs forestiers en quête de travail.

A part l'encouragement d'activités dans les domaines voisins (gestion des ressources naturelles), l'accent a été mis sur les travaux à l'étranger. Cependant les séjours prolongés à l'étranger comportent, pour les jeunes, deux dangers: celui de l'attitude négative de certains milieux forestiers vis-à-vis des collègues ayant travaillé à l'étranger et celui de ne pouvoir répondre à des offres d'emploi en Suisse.

Afin de réduire ces difficultés de contact, nous en appelons au sentiment de solidarité des forestiers en place! Nous proposons au candidat à l'émigration de chercher, parmi les confrères de la pra-

tique, «un parrain» qui serait d'accord de faire connaissance de son «filleul» avant son départ, afin qu'ils puissent apprendre à se connaître. Le parrain pourra ainsi apprécier personnellement les qualités humaines et professionnelles de son filleul. Par la suite, le filleul restera en contact épistolaire avec son parrain, le tiendra au courant de son activité, tandis que le parrain l'informerá des places disponibles en Suisse et fournira aux employeurs potentiels les renseignements nécessaires concernant l'ingénieur forestier désireux de rentrer en Suisse.

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle organisation, mais de concrétiser l'idée qu'un jeune forestier peut s'adresser à un confrère de la pratique, afin de rester avec lui en contact humain pendant un séjour prolongé à l'étranger.

Nous prions les collègues praticiens d'y penser le jour où un jeune diplômé prendra contact avec eux. Au cas où vous seriez déjà disposé à réaliser cette idée de parrainage, vous êtes invités à annoncer votre disponibilité à J.P. Farron, Professeur für Forstwissenschaft, ETH-Zentrum, 8092 Zürich, Téléphone (01) 32 62 11.